

Recherches sociographiques



Parenté et héritage du patrimoine dans un village français terre-neuvien

Nicole Lamarre

Volume 12, Number 3, 1971

Minorités francophones

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055540ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055540ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lamarre, N. (1971). Parenté et héritage du patrimoine dans un village français terre-neuvien. *Recherches sociographiques*, 12(3), 345–359.
<https://doi.org/10.7202/055540ar>

Article abstract

Toute la côte ouest de Terre-Neuve — le « French Shore » — était au siècle dernier fréquentée par les Bretons qui y pêchaient depuis le traité d'Utrecht de 1713, où ils avaient acquis des droits qu'ils finirent par considérer comme exclusifs. Les « maîtres de pêche », jaloux de leurs privilèges, ne permirent cependant à aucun pêcheur de s'établir sur la côte : contrairement aux autres postes qu'ils avaient occupés dans le golfe depuis Gaspé jusqu'au Labrador, à Terre-Neuve les Français ne firent que la pêche de bateau. Entre 1825 et 1850, la compagnie saint-pierraise Campion-Théroulde acquit un monopole exclusif sur l'île Rouge, à condition d'y transporter des Bretons et des Saint-Pierrais pour la pêche d'été. C'est à partir de cette époque que quelques pêcheurs réussirent à s'établir en permanence, depuis la Grand Terre jusqu'à La Barre (du sud au nord), puis du Cap à Port-au-Port à l'entrée de l'isthme, sur les côtes de la Baie Saint-Georges. Jusqu'alors on pratiquait la pêche à la morue, mais bientôt le développement de la pêche au homard et de la mise en conserve suscita l'intérêt de nombreux groupes : les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse commencèrent d'affluer, les Terre-Neuviens réclamèrent leur part. Les Français durent se retirer dans six postes de la côte qu'ils gardèrent jalousement : l'île Rouge, Cod Roy, L'Anse-au-Canard, Port-au-Choix, Petit-Havre, Port-au-Port. Seuls les engagés des maîtres de pêche pouvaient résider dans ces endroits.

L'immigration acadienne se développa parallèlement, entre 1830 et 1900, à partir des îles-de-la-Madeleine, de la Nouvelle-Ecosse, de Magree et Chéticamp au Cap-Breton. Pour demeurer indépendants des Français, les pêcheurs acadiens se restreignirent à la pêche à la morue. Ceux qui voulaient s'établir durent cependant acheter les terres aux Français et leur vendre les produits de la pêche pour acquérir les provisions d'hiver. Quelques-uns louèrent leurs services aux marchands-maîtres de pêche — les Leroux, Grenier, Tajean, Chrétien, etc. — pour la prise ou la transformation du homard ; ce sont surtout les femmes qui furent affectées à cette dernière tâche.

Depuis 1888, les Français, chassés de la côte sud par le *Bait Act* du gouvernement terre-neuvien, songent, malgré l'opposition des Saint-Pierrais, à abandonner leurs droits sur la côte ouest ; 1904 marquera la fin de la pêche française sur les côtes de Terre-Neuve. Les habitants reprirent les postes de l'île Rouge pour la morue et le homard ; on pratiqua une pêche mixte sur la côte de la Baie Saint-Georges. On complétait la subsistance avec le produit de la chasse et quelque jardinage et cueillette. Le développement de la coupe forestière du côté de Corner Brook, à partir de 1910, sollicita grandement les habitants de la Baie Saint-Georges : on connut alors la pratique mixte de la pêche et des chantiers, ou bien de l'agriculture — qui s'était développée — et des chantiers.

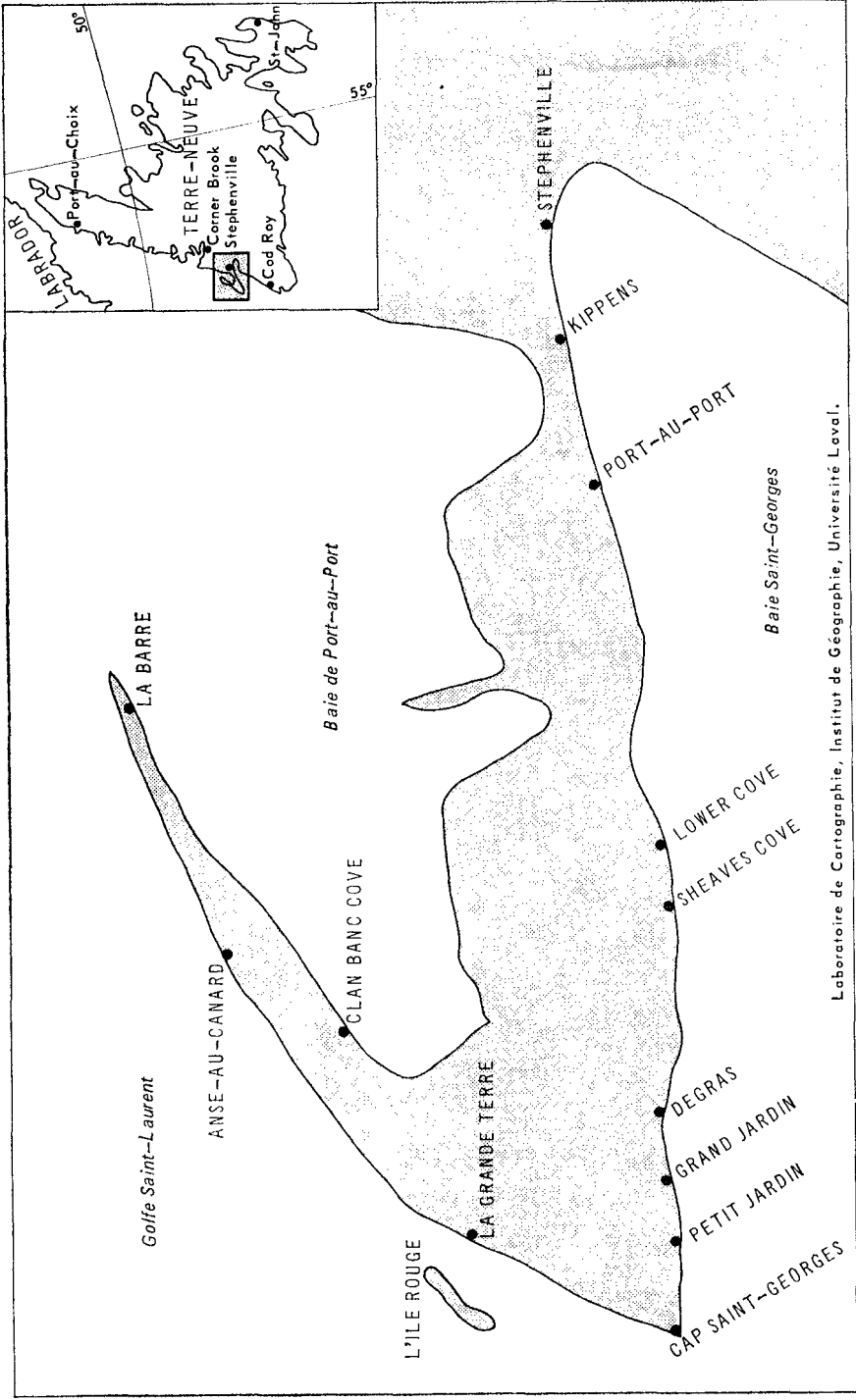
L'émigration vers les États-Unis avait commencé dès les premières générations de peuplement français ; avant la fin du XIXe siècle, plusieurs jeunes hommes s'étaient dirigés vers Boston et les centres industriels pour y faire quelque fortune. Mais l'émigration ne devint un véritable courant qu'avec les guerres, surtout avec l'érection de la base militaire américaine de Stephenville, en 1940 ; plusieurs filles de la Baie épousèrent des G.I. et partirent à leur suite aux États-Unis. Les centres actuels d'attraction sont Corner Brook, Stephenville et le Nouveau-Brunswick.

PARENTÉ ET HÉRITAGE DU PATRIMOINE DANS UN VILLAGE FRANÇAIS TERRE-NEUVIEN

Toute la côte ouest de Terre-Neuve — le « French Shore » — était au siècle dernier fréquentée par les Bretons qui y pêchaient depuis le traité d'Utrecht de 1713, où ils avaient acquis des droits qu'ils finirent par considérer comme exclusifs. Les « maîtres de pêche », jaloux de leurs privilèges, ne permirent cependant à aucun pêcheur de s'établir sur la côte : contrairement aux autres postes qu'ils avaient occupés dans le golfe depuis Gaspé jusqu'au Labrador, à Terre-Neuve les Français ne firent que la pêche de bateau. Entre 1825 et 1850, la compagnie saint-pierraise Campion-Théroulde acquit un monopole exclusif sur l'Île Rouge, à condition d'y transporter des Bretons et des Saint-Pierrais pour la pêche d'été. C'est à partir de cette époque que quelques pêcheurs réussirent à s'établir en permanence, depuis la Grand Terre jusqu'à La Barre (du sud au nord), puis du Cap à Port-au-Port à l'entrée de l'isthme, sur les côtes de la Baie Saint-Georges. Jusqu'alors on pratiquait la pêche à la morue, mais bientôt le développement de la pêche au homard et de la mise en conserve suscita l'intérêt de nombreux groupes : les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse commencèrent d'affluer, les Terre-Neuviens réclamèrent leur part. Les Français durent se retirer dans six postes de la côte qu'ils gardèrent jalousement : l'Île Rouge, Cod Roy, L'Anse-au-Canard, Port-au-Choix, Petit-Havre, Port-au-Port. Seuls les engagés des maîtres de pêche pouvaient résider dans ces endroits.

L'immigration acadienne se développa parallèlement, entre 1830 et 1900, à partir des Îles-de-la-Madeleine, de la Nouvelle-Écosse, de Magree et Chéticamp au Cap-Breton. Pour demeurer indépendants des Français, les pêcheurs acadiens se restreignirent à la pêche à la morue. Ceux qui voulaient s'établir durent cependant acheter les terres aux Français et leur vendre les produits de la pêche pour acquérir les provisions d'hiver. Quelques-uns louèrent leurs services aux marchands-maîtres de pêche — les Leroux, Grenier, Tajeau, Chrétien, etc. — pour la prise ou la transformation du homard ; ce sont surtout les femmes qui furent affectées à cette dernière tâche.

Depuis 1888, les Français, chassés de la côte sud par le *Bait Act* du gouvernement terre-neuvien, songent, malgré l'opposition des Saint-Pierrais, à



Laboratoire de Cartographie, Institut de Géographie, Université Laval.

La région de Cap Saint-Georges.

abandonner leurs droits sur la côte ouest ; 1904 marquera la fin de la pêche française sur les côtes de Terre-Neuve. Les habitants reprirent les postes de l'Île Rouge pour la morue et le homard ; on pratiqua une pêche mixte sur la côte de la Baie Saint-Georges. On complétait la subsistance avec le produit de la chasse et quelque jardinage et cueillette. Le développement de la coupe forestière du côté de Corner Brook, à partir de 1910, sollicita grandement les habitants de la Baie Saint-Georges : on connut alors la pratique mixte de la pêche et des chantiers, ou bien de l'agriculture — qui s'était développée — et des chantiers.

L'émigration vers les États-Unis avait commencé dès les premières générations de peuplement français ; avant la fin du XIX^e siècle, plusieurs jeunes hommes s'étaient dirigés vers Boston et les centres industriels pour y faire quelque fortune. Mais l'émigration ne devint un véritable courant qu'avec les guerres, surtout avec l'érection de la base militaire américaine de Stephenville, en 1940 ; plusieurs filles de la Baie épousèrent des G.I. et partirent à leur suite aux États-Unis. Les centres actuels d'attraction sont Corner Brook, Stephenville et le Nouveau-Brunswick.

I. UN ESPACE DÉMOGRAPHIQUE

Cap Saint-Georges est un hameau francophone¹ de 300 habitants, situé sur cette côte ouest de Terre-Neuve, à l'extrémité de l'isthme séparant la Baie Saint-Georges de la Baie de Port-au-Port, sur les falaises tombant dans le golfe Saint-Laurent.² Les maisons, distantes les unes des autres, suivent la route qui longe un pan de la falaise sur un plateau dressé au-dessus de la mer, où se trouvent des bandes de terre dont on pouvait tirer profit. Dans les quelques anses (appelées aussi échoueries) qui servent de point de départ à la pêche, on a aménagé des groupes de magasins à poisson et des cabestans pour retirer de la mer les barques et leurs prises à partir de la côte escarpée. Ces emplacements servent également à des groupes de pêcheurs voisins. À l'est, Cap Saint-Georges est séparé de Degras, localité voisine, par le ruisseau Duval. Au nord, des montagnes bloquent le passage vers la Grand Terre et l'Île Rouge, anciens points de départ des goélettes françaises et saint-pierraises ; seuls des sentiers rejoignent la côte de la longue

¹ Jusqu'en 1940, la région de Baie Saint-Georges était française, sauf quelques hameaux écossais. On pourrait aussi excepter les descendants de mariage mixte (français-anglais). Avec l'érection de la base américaine à Stephenville, la région commença à s'angliciser. On pourrait calculer le pourcentage d'anglicisation à la distance avec Stephenville : la région du Cap est restée davantage française parce que plus éloignée de ce centre. Le facteur âge y est pour beaucoup, la jeune génération ayant « la chance » de s'instruire dans des écoles anglaises.

² Voir : Pierre BIAYS, *Un village terre-neuvien, Cap Saint-Georges*, Département de géographie, Université Laval.

péninsule s'étirant vers le nord jusqu'à La Barre, entre le Golfe et la Baie de Port-au-Port.

L'établissement des familles françaises et acadiennes dans cette région date de la période 1850-1900. Au début, seuls quelques-uns de ces habitants possédaient le sol qu'ils avaient acheté aux Français sur divers points de la Baie Saint-Georges. De nouveaux arrivants s'installent ensuite en contractant mariage avec les filles des premiers : les frères Simon s'unissent aux Renaud, les Rozes, Lacadue, Lemoine, Ouzon, aux Robin. Vient alors une période stabilisatrice où, par le procédé de l'héritage, le patrimoine exploité est gardé entre les mains des seuls descendants patronymiques : depuis l'après-guerre chaque village tend à conserver ses enfants sans restriction.

L'espace démographique est ici caractérisé par un groupe patronymique : anses où sont établis les descendants de telle famille (le Ruisseau à Robin, à Degras), village entier monopolisé par un groupe patronymique (les Jessau de Lower Cove et de Sheaves Cove), terres en série appartenant aux descendants d'un homme (la « côte des Nazaire », à Degras). Les types d'échange entre les familles occupant ces différents espaces constituent donc une caractéristique essentielle permettant de décrire cette région : c'est à travers les unités patronymiques que nous avons cherché à décrire l'histoire économique et sociale de la Baie Saint-Georges.

Nous avons identifié à Cap Saint-Georges un certain nombre de familles-clé³ à partir desquelles on peut faire l'histoire du peuplement et de l'évolution démographique de la région. Les familles de cette localité sont relativement nombreuses, puisqu'on compte au moins seize patronymes, mais numériquement faibles ; elles sont agglomérées les unes aux autres, certaines ont disparu, d'autres sont en voie de disparition. Cependant elles se sont vues liées à bon nombre de familles de l'aire voisine et même de toute la région française de la Baie Saint-Georges et de Port-au-Port. Nous avons ainsi été amenée de l'échelle locale à l'échelle régionale dans l'histoire des familles-clé : l'aire matrimoniale qu'il faut considérer rejoint les Benoit de Degras, les Jessau de Sheaves Cove et de Lower Cove, les Young de Sheaves Cove, Kippens et Clam Banc Cove, les Lainé de la Grand Terre. En effet, en nous bornant à l'endogamie locale nous obtenons environ un taux de 25% dans la région, ce qui est quand même assez élevé. Mais en opérant de telles coupures nous expliquerons mal les relations du village à l'ensemble régional, et même les relations d'une unité patronymique avec une autre. L'étude régionale, par contre, permet de définir certaines limites d'échange entre les unités composantes et cerne avec plus d'à propos la signification de la région économique et sociale. Si l'étude locale permet de définir des pôles

³ *Famille-clé* : famille-souche qui a présidé au peuplement initial et qui est numériquement importante, de sorte qu'elle est en mesure de raccrocher plusieurs autres familles par les échanges matrimoniaux.

d'attraction, comme les marchés et les centres de main-d'œuvre, elle explique mal ou pas du tout les dynamismes d'échanges dans la population, qu'il s'agisse de l'héritage, de la coopération ou de la matrimoine.

TABLEAU 1

Émigration selon l'endogamie.

HOMMES				
	Endogamie locale	Endogamie régionale	Exogamie	Autres ¹
Résidence locale	94	87	16	63
Migration régionale	5	38	3	2
Émigration	4	7	20	38
TOTAL	103	132	39	103
FEMMES				
	Endogamie locale	Endogamie régionale	Exogamie	Autres ¹
Résidence locale	88	10	8	22
Migration régionale	1	108	4	0
Émigration	1	12	65	17
TOTAL	90	130	77	39

¹ Autres : célibataires, décédés en bas âge, inconnus.

Nous avons observé que, depuis le début du peuplement, 72% des échanges régionaux relèvent de comportements endogames. Le XIX^e siècle se caractérise par l'intensité des échanges régionaux : seulement 22%

des conjoints proviennent du même village natal. À partir de 1900, au moment où l'émigration des hommes et des femmes devient importante, 43% des conjoints originent du même village. Nous trouvons une explication à ce changement au niveau du phénomène d'émigration : ceux qui restent dans leur village sont endogames ; les couples exogames émigrent.

II. ALLIANCES ET IDENTITÉ DES GROUPES

On peut expliciter certaines règles auxquelles obéissent les comportements endogamiques. Les règles d'exclusion concernent la consanguinité et la patronymie. Chez les francophones de Terre-Neuve, la règle d'exclusion concernant la consanguinité est assez souple : elle permet les mariages entre premiers cousins, quoique le plus souvent on s'allie entre deuxièmes et troisièmes cousins. L'exclusion des mariages intra-patronymiques est une règle presque généralement observée ; les cas où cette règle est outrepassée concernent le plus souvent quelques groupes familiaux ou les dernières générations, pour lesquelles l'aire endogamique est plus restreinte.

L'endogamie n'est pas donnée sous forme diffuse, elle s'exprime en rapports préférentiels : on pourrait observer à travers la région certains espaces maximaux d'échanges. En fait ces espaces correspondent plus ou moins aux espaces de voisinage géographique : une unité s'alliera à une autre et continuera ses alliances à travers les générations indépendamment de la distance, si bien qu'il serait peut-être plus à propos de faire l'histoire des échanges plutôt que leur géographie. Toutefois, on peut constater que près de 70% des échanges matrimoniaux s'opèrent entre les gens de la région de la Baie Saint-Georges.

La moitié des échanges effectués dans cette zone d'endogamie peuvent être caractérisés de préférentiels : ils sont réalisés entre des groupes familiaux deux à deux, sous mode généralisé ou sous mode restreint.⁴ C'est l'échange restreint qui nous a paru caractériser davantage la formation des groupes. Alors que l'échange généralisé est limité au nombre d'individus d'un sexe pour un groupe, l'échange restreint permet presque à un groupe patronymique entier de s'unir à un autre. Ainsi les familles que nous avons repérées comme familles-clé sont le plus souvent des groupes qui, pratiquant l'échange restreint, se sont perpétués à travers les générations, la seule limite étant la consanguinité qui apparaît alors.

Quant à l'échange généralisé, il caractérise les rapports des groupes majoritaires aux groupes numériquement faibles. Une telle forme d'échange

⁴ *Échange restreint* : hommes et femmes circulent dans les deux sens entre A et B, de sorte que la perte d'une femme est compensée par le gain d'une autre.

Échange généralisé : les femmes de A vont vers B mais non vice-versa. La perte d'une femme n'est donc pas compensée par le gain d'une autre.

TABEAU 2
Modes d'échanges caractéristiques de quelques familles-clé de la Baie Saint-Georges.

FAMILLES ALLIÉES	FAMILLES-CLÉ					
	Jessau	Benoit	Renaud	Rozes	Chiasson	Simon
	R G-D G-R	R G-D G-R	R G-D G-R	R G-D G-R	R G-D G-R	R G-D G-R
Benoit	X					
Campbell	X			X	X	X
Chiasson		X				
Cornack		X				X
Cormier				X		
Damois					X	
Green		X				
Jessau		X			X	
Kerfont		X				
Lemoine			X			
Nouvelle			X			
Renaud						X
Robin		X				
Rozes		X				
Simon		X			X	X
Simon-Lainé						
A. Young	X	X	X			
H. Young	X	X				
P. Young	X	X				

R : échange restreint

G-D : échange généralisé, famille-clé donneur de femmes

G-R : échange généralisé, famille-clé receveur de femmes

sert à l'intégration des petits groupes dans le milieu ; peut-être est-il davantage caractéristique des premières générations, servant à intégrer les nouveaux arrivants au groupe déjà installé sur le sol terre-neuvien.

L'échange matrimonial, qu'il soit généralisé ou restreint, obéit à deux règles :

- 1) il s'établit entre personnes de même niveau générationnel dans un groupe familial ;
- 2) chaque groupe patronymique, auquel correspond l'implantation dans un espace géographique, établit ses règles matrimoniales comme un ensemble : certains groupes se caractériseront par l'échange généralisé, d'autres par l'échange restreint ; certains épouseront les consanguins et d'autres pas.

TABLEAU 3

Fréquence des divers types d'échange matrimonial.

ÉCHANGE GÉNÉRALISÉ		ÉCHANGE RESTREINT	
Frères - Sœurs	8	Frère et sœur - Frère et sœur	5
Frères - Tante et nièce	6	Frère et sœur - Oncle et nièce	2
Frères - Cousines	1	Frère et sœur - Cousin et cousine	9
Cousins - Sœurs	3	Frère et sœur - Tante et neveu	2
Cousins - Tante et nièce	3	Cousin et cousine - Cousin et cousine	1
Cousins - Cousines	5	Oncle et nièce - Tante et neveu	3
Père et fils - Tante et nièce	2	Père et fille - Cousin et cousine	2
Père et fils - Cousines	2	Père et fille - Frère et sœur	1
Oncle et neveu - Sœurs	1	Père et fille - Tante et neveu	1
Oncle et neveu - Tante et nièce	1	Grand-père et petite-fille - Tante et neveu	2
Oncle et neveu - Cousines	1		
Grand-père et petit-fils - Grand-tante et nièce	2		

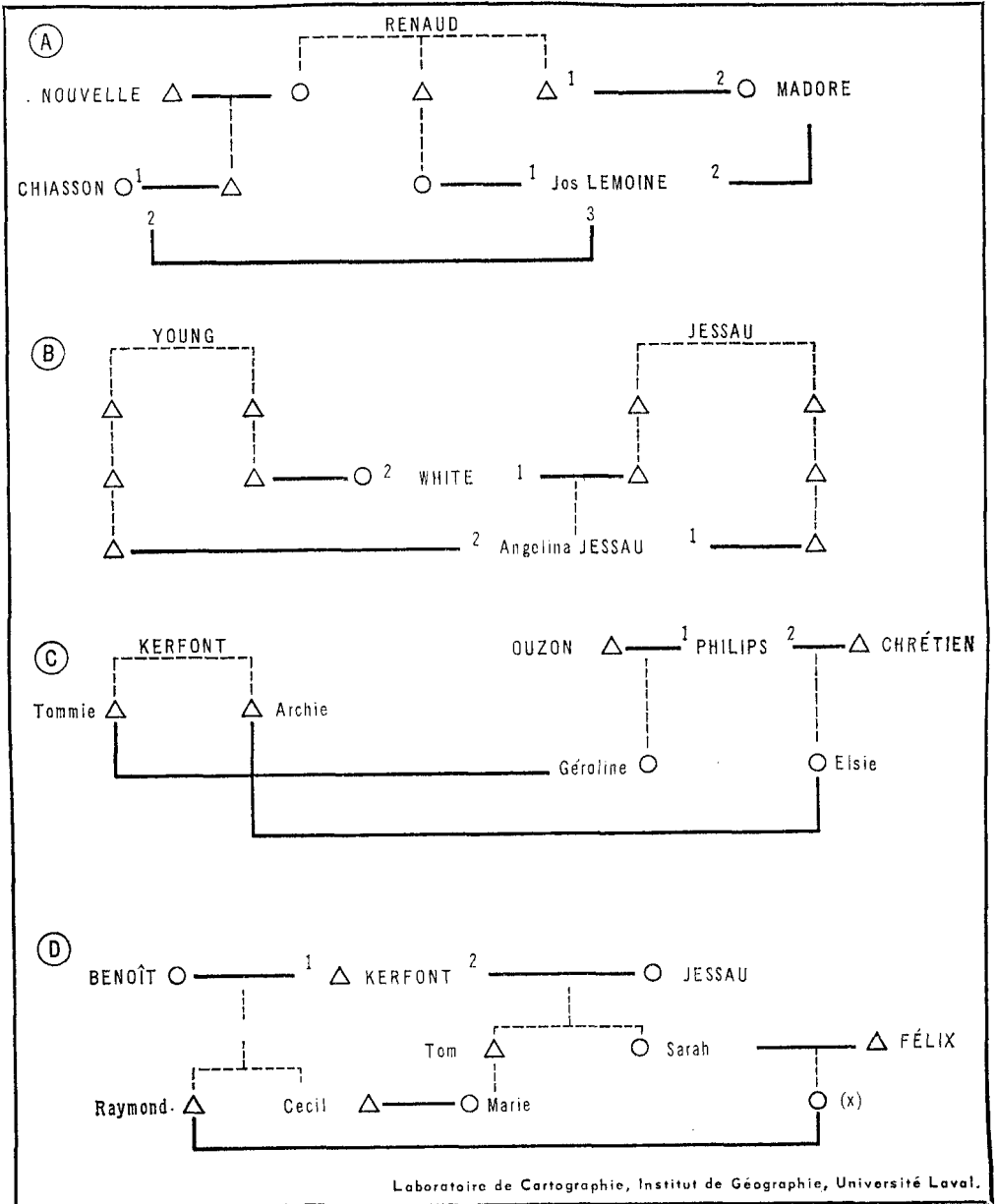
On constate, d'après le tableau 3, que les types de mariage les plus fréquents entre deux groupes, qu'il s'agisse d'échange généralisé ou d'échange restreint, s'établissent entre collatéraux directs ou agnats (frères et sœurs) ; viennent ensuite les mariages entre collatéraux indirects (cousins et cousines) puis les unions inférées par les ascendants indirects (oncles et tantes) ; enfin,

les mariages inférés par les ascendants directs : les pères et les grand-pères.

Dans le cas de la consanguinité et de l'affinage, nous observons encore la tendance au renforcement de l'union préexistante entre deux groupes. Le mariage entre cousins, sans être de règle, nous a semblé plus fréquent que dans les autres communautés terre-neuviennes ; de plus, il se pratique entre individus liés à un degré plus rapproché. Cependant il respecte la règle exclusive de la patronymie et a lieu le plus souvent entre cousins croisés. Lorsqu'il s'agit d'affins acquis par un premier mariage, les liens se perpétuent après la mort du conjoint : un homme se remariera dans le groupe où il a d'abord contracté alliance, ou bien ses enfants se marieront dans la famille de la première épouse du mari. Enfin, les demi-frères ont tendance à adopter les mêmes comportements matrimoniaux. On peut en conclure que les liens formés par une alliance avec un groupe s'étendent à tous les membres qui pénètrent dans le groupe par naissance ou alliance, et tendent à se cumuler dans la perspective de l'échange préférentiel. Voici quelques exemples :

- A — Remariage dans la famille d'alliance : Jos. Lemoine épouse en deuxième nocce sa tante par alliance, et une cousine par alliance en troisième nocce.
- B — Remariage des enfants dans la famille d'alliance des parents : Angelina Jessau épouse un cousin au second degré en première nocce ; en seconde nocce, un cousin par seconde alliance de sa mère.
- C — Mariage semblable de demi-sœurs : Géroline Ouzon et Elsie Chrétien, de mère commune, épousent les frères Tommie et Archie Kerfont.
- D — Mariage semblable de descendants de demi-frères : les cousines Marie Kerfont et (x) Félix épousent Raymond et Cecil Kerfont, fils de Jos, demi-frère de Tom et Sarah, respectivement père et mère de Marie et (x) Félix.

Ces comportements ne relèvent pas d'une pure fantaisie démographique, ils s'appuient sur la vie sociale et économique du groupe. Ainsi le réseau de coopération n'est pas restreint au groupe consanguin patronymique, il s'étend au groupe allié par mariage. Distinguons deux types d'activité de pêche : l'activité capital-cueillette et celle de transformation du poisson. La première n'est pas très importante chez les francophones de Terre-Neuve ; ils ont toujours pêché dans un simple doris avec la technique la plus rudimentaire de la faux et de la ligne à main pour la morue, de la cage pour le homard. L'équipe de pêche se résume alors au seul chef de famille, accompagné parfois d'un jeune fils. Mais la transformation du poisson nécessite la formation d'une équipe de coopération. Pour le pêcheur, le mariage signifie le début d'une coopération de type égalitaire avec la famille d'affins, et la fin de la période d'apprentissage au sein de sa famille immédiate (père ou frère



ainé). Comme l'alliance est choisie dans un groupe déjà uni au groupe familial, elle accélère le processus de coopération entre les deux groupes liés. Même, l'affinage renforce le lien du sang : deux frères coopéreront davantage s'ils ont choisi deux sœurs en mariage, celles-ci les aidant dans leur tâche.

Au niveau du voisinage, les alliances sur le plan de la coopération, si elles ne se concrétisent pas toujours sur le plan du mariage, tendent quand même à lier les deux groupes, même à travers les générations : on verra des fils choisir comme équipiers les gens ou les descendants de ceux qui ont besogné pour leur père. *L'alliance est donc le point-origine à partir duquel se forme le tissu social du groupe et d'où grandit l'histoire à travers la répétition des comportements.*

III. GÉNÉRATIONS ET PATRIMOINE

On peut distinguer trois moments dans l'histoire du patrimoine de cette région :

- 1) *l'intégration des arrivants* lors des premières générations, le plus souvent à travers l'échange généralisé et l'héritage bilatéral ;
- 2) *la concentration du patrimoine*, à travers l'héritage des mâles, et surtout du cadet des fils ;
- 3) *la diffusion du patrimoine* dans la dernière génération, qui permet aux conjoints endogames de demeurer dans leur lieu natal, sans restriction. Ici le patrimoine devient un espace locatif, plutôt qu'un bien économique comme pour les générations précédentes.

Le problème du patrimoine se relie à l'étude de la résidence. Nous avons distingué trois périodes dans l'histoire économique et sociale des Français-Acadiens de Terre-Neuve : 1860-1900, période de peuplement ; 1900-1940, période de stabilisation du groupe ; depuis 1940, période d'émigration massive. Durant la première période, les femmes proviennent davantage de la région (49%) que du village (19%) ; c'est le phénomène inverse qui se produit à l'époque de stabilisation (23% et 34%). La tendance à la virilocalité, déjà marquée durant la première période (60%), augmente à l'époque suivante : 77% des hommes demeurent dans leur village natal. Ainsi, nous diront nos informateurs, les vieux avaient plus tendance à la migration dans la région. Par contre, l'émigration extérieure (20%) a déjà commencé à la seconde période : elle est plus importante que la migration régionale (3%).

Il nous faut compléter cette histoire de l'héritage par celle de l'appropriation du sol par les descendants des premiers Français. On constate que ce système est beaucoup plus plastique que ce que nous avons observé chez

les autres communautés de pêcheurs terre-neuviens. Dans la région française, on acquerra une terre autant en épousant une femme que par l'héritage de son propre père ; plusieurs terres ont été défrichées par leur possesseur plutôt que reçues. Enfin, le fait que l'on puisse échanger ou acheter une terre montre que le système de l'héritage est loin d'être rigoriste.

TABLEAU 4

Endogamie et virilocalité, selon la génération.

1860-1900					
	Endogamie locale	Endogamie régionale	Exogamie	Autres ¹	Total
Résidence locale ...	27 .84	49 .57	9 .50	17 .46	102 .60
Migration régionale	4 .13	34 .40	3 .20	2 .05	43 .29
Émigration	1 .03	3 .03	6 .30	18 .49	28 .16
TOTAL	32 (.19)	86 (.49)	18 (.10)	37 (.22)	173
1900-1940					
	Endogamie locale	Endogamie régionale	Exogamie	Autres ¹	Total
Résidence locale ...	67 .94	38 .82	7 .33	46 .70	158 .77
Migration régionale	1 .02	4 .09	0	0	5 .03
Émigration	3 .04	4 .09	14 .67	20 .30	41 .20
TOTAL	71 (.34)	46 (.23)	21 (.10)	66 (.32)	204

¹ Autres : célibataires, décédés en bas âge, inconnus.

TABLEAU 5

Transmission du patrimoine, selon la génération.

	GÉNÉRATION		
	Deuxième	Troisième	Quatrième
Patrimoine non-transmis	1	1	0
Transmission bilatérale	3	3	2
Transmission unilatérale ..	0	5	4
Héritier unique	4	15	9
Transmission à un genre	1	1	0
Patrimoine vendu	1	6	6

L'histoire de l'héritage du patrimoine et celle de l'appropriation du sol constituent deux facteurs d'explication à ces phénomènes. Lorsque l'héritage est divisé de façon unilatérale, on observe la dislocation de l'héritage original en unités patronymiques dès la seconde génération ; à partir de chaque souche l'héritage sera redistribué unilatéralement, avec un morcellement croissant à chaque niveau générationnel. Si l'héritage est distribué de façon bilatérale, l'introduction des femmes dans le processus implique l'adjonction d'unités patronymiques nouvelles ; cependant la distribution du patrimoine se poursuivra le plus souvent unilatéralement. Il y a donc une première scission du lot original mais le processus revient à la même forme que dans le cas de l'unilatéralité. Le patrimoine peut encore être cédé à un seul mâle, le cadet le plus souvent, à un gendre, ou vendu, à un neveu le plus souvent.

L'histoire du patrimoine dans la région étudiée présente des variations assez considérables. La seconde génération a acquis les lots originels de façon aussi bien unilatérale que bilatérale ; parfois même la terre du fondateur n'a pas été transmise, soit à cause de migration des héritiers, soit que ce bien fut insignifiant. Dans la troisième et quatrième génération, on trouve la tendance à transmettre le bien de façon unilatérale et même à le concentrer dans les mains d'un seul héritier ; la terre a davantage été vendue, pour cause de décès sans héritier mâle du chef de famille, le plus souvent à un neveu de même souche patronymique.

TABLEAU 6

Mode d'appropriation du sol, selon la génération.

MODE D'APPROPRIATION	GÉNÉRATION				
	1	2	3	4	TOTAL
Émigration	1	7	5	3	16
Achat	1	9	7	1	18
Échange	0	1	0	1	2
Défrichage	3	10	15	0	28
Mariage	3	19	16	2	40
Héritage	0	19	36	4	59
Inconnu	0	1	0	0	1

Les échanges et les achats de terre s'inscrivent cependant dans un réseau étroit où les mêmes figurants se présentent plusieurs fois. Illustrons ce phénomène par deux exemples :

Julien Renaud divise sa terre en trois lots ;

— le lot A est donné à son fils *Guillaume* qui le vend à Kerfont, qui le donne à son fils ;

— le lot B est vendu à son gendre F. Nouvelle, qui le donne à son fils *Jean* qui le vend à *Guillaume* Renaud, qui le transmet à ses héritiers ;

— Le lot C est donné à son fils, François, qui le vend à *Jean* Nouvelle, qui le vend à A. Robin puis le reprend et le transmet à son fils Frank.

Julien Chiasson divise sa terre en deux lots ;

— le lot A est transmis à son fils Narcisse, qui le vend à E. Cornack qui le vend à *Joseph* Lainé, époux de sa sœur Maggie ;

— le lot B est donné à Jos Lainé son gendre, qui le transmet à son fils Célestin, frère de *Joseph*.

Il ressort de ces deux exemples que l'héritage se trouve concentré entre les mains des membres d'un seul groupe, unis par le mariage ou la naissance, et qui sont les acteurs de ces divers dons-échanges-ventes. Ces mécanismes de transmission répondent à un besoin de concentration du patrimoine à l'intérieur d'un même groupe pour la survie de celui-ci ; ils sont directement inscrits dans la dynamique des échanges entre les familles, que ces échanges prennent la forme de la matrimoine, de biens économiques ou de services (coopération).

Les variations dans les modes de transmission du patrimoine répondraient donc à la question toujours présente de la survie, qui exige un minimum de biens économiques, dont la terre. Au début, la fonction de l'héritage bilatéral, comme de l'appropriation du sol par achat ou échange, a été de favoriser l'intégration aux premiers habitants des contingents de nouveaux venus qui ont continué à arriver jusqu'en 1900 ; ce mode de transmission assurait la survie de plusieurs et l'extension du groupe démographique initial. L'héritage unilatéral qui favorisait tous les mâles nés d'une souche patronymique a permis, pour sa part, la stabilisation du groupe sur un territoire donné. Mais à cause de l'exiguïté du patrimoine et, à mesure que se développaient l'agriculture et l'élevage, la terre étant devenue un bien économique plus important, on a dû ensuite concentrer le patrimoine entre les mains de quelques-uns ; les autres membres du groupe iront chercher fortune ailleurs, soit dans le village de leur épouse, soit en défrichant des terres nouvelles, soit en émigrant. L'emploi de différentes formules de transmission répond sans doute à différentes circonstances démographiques, mais plus fondamentalement à une tendance à réaliser l'égalité des chances pour le groupe régional entier, plutôt que pour les seules unités familiales séparément.

* * *

Nous concluerons ainsi : dans un milieu géographique donné, où existent des réseaux d'échanges économiques et sociaux autour de certains pôles, comme les marchés et les centres de main-d'œuvre, prennent place des échanges matrimoniaux qui constituent les groupes humains. Ceux-ci sont identifiés à des espaces qu'ils ont acquis par héritage et appropriation. Alors que ce sont les facteurs de distance et de polarisation des marchés qui favorisent les échanges économiques, c'est la dynamique des échanges matrimoniaux multipliés entre certains groupes qui permet de donner corps à une certaine identité en relation avec le territoire, et c'est sur elle que se fondent les processus de coopération, d'héritage et de propriété ; c'est elle qui permet la concentration du groupe humain régional et son auto-suffisance démographique. C'est à la constitution de cet espace démographique régional, adapté à toutes les circonstances démographiques, que répondent les règles de transmission du patrimoine particulières au groupe, comme l'héritage bilatéral ou l'appropriation par un affin. C'est sur la série des échanges matrimoniaux que repose l'histoire du groupe, et c'est à partir d'eux que cette histoire est transmise oralement, à travers les généalogies.

Nicole LAMARRE

*Département d'anthropologie,
Université Laval.*